REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUFOUR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 12 novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombres de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 13

<u>Présents</u>: Mr BARRIER, Mr BOUVIER, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mr SIMON, Mme VIAUD, Mme BONNEFOY, Mme PERRICHET BAUDET, Mr MOREAU, Mme TARNAUD, Mr ORY, Mme BOUCREL.

Absent excusé: Mme CHABRUN donne procuration à Mr LEBOUCHER

Absent: Mr JARDIN

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICHET BAUDET

Le compte rendu du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel.

Monsieur Le Maire présente le projet d'un « espace intergénérationnel » porté par le groupe de travail « staff aire de jeux ».

Ce projet serait d'aménager le terrain aux abords du city et du stade, avec des jeux et des structures adaptés aux jeunes et aux plus anciens en y intégrant un parcours santé, une trame verte à l'orée du bois. Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant estimé de 350 000 euros HT soit 420 000 euros TTC.

Le Conseil Municipal atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2021 dans les dépenses de la section investissement et de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux. Le début des travaux sera engagé au 2ème trimestre 2022.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
DETR 2022	105 000.00 €
Pacte régional pour la ruralité	30 000.00 €
Maître d'ouvrage	215 000.00 €
TOTAL HT	350 000.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire Patrice LEBOUCHER à déposer une demande de

subvention au titre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Délibération 202111D01

<u>2/ Travaux d'extension et d'aménagement d'un logement communal en maison d'assistantes maternelles.</u>

Vu la délibération n° 201907D10 du 10 juillet 2019 approuvant les travaux d'extension et d'aménagement de logement communal en MAM.

Vu la délibération n° 202011D03 du 12 novembre 2020 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude LC Développement.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, qua dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du logement communal en MAM, il convient de consulter les entreprises. Il est proposé de retenir les lots suivants :

Lot 01 - Désamiantage

Lot 02 - Voiries réseaux divers – plantations

Lot 03 – Démolitions – gros œuvre

Lot 04 – Charpente – étanchéité

Lot 05 – Menuiseries extérieures

Lot 06 – Platrerie – Menuiseries intérieures bois

Lot 07 – Peinture – sols souples

Lot 08 – Plomberie – chauffage – Ventilation

Lot 09 – Electricité

Mme Jennifer BOUCREL ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des votants, le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée à ces travaux et signer les documents y afférent.

Délibération 202111D02

3/ Convention Audits énergétiques Pays du Mans / ADEME.

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite répondre favorablement au conventionnement avec l'ADEME lancé par le Pays du Mans en 2016, et indique vouloir participer à une opération groupée d'audits énergétiques.

Le Pays du Mans propose de mener une opération groupée d'audits énergétiques ouverte à toutes les collectivités du territoire souhaitant réhabiliter son patrimoine bâti. L'audit énergétique est un outil indispensable dans la planification de travaux de rénovation. Les objectifs de l'opération groupée sont :

- Rendre l'outil 'audit énergétique' plus accessible et pédagogique en mutualisant l'ingénierie nécessaire à la passation de marché au sein du Pays du Mans ;
- Faciliter le subventionnement des audits par l'ADEME (commande centrale du Pays) ;

- Profiter d'économies d'échelles afin de proposer une qualité technique supérieure et un coût financier optimisé aux collectivités participantes.

Le Pays du Mans porte ainsi un marché de type « accord-cadre multi-attributaire ». Plusieurs prestataires sont titulaires de l'accord-cadre, et les audits énergétiques sont réalisés par phase lors de marchés subséquents.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décider de participer à l'opération groupée d'audits énergétiques ;
- Décider d'inscrire les bâtiments suivants dans un prochain marché de l'accord-cadre (
 Logement communal 8 route Nationale
- S'engager à financer, sous forme de contribution financière, le restant à charge des audits réalisés sur son territoire ;
- Autoriser Monsieur le Maire à :
 - o Signer la convention de mise en œuvre à prévoir avec le Pays du Mans, ainsi que tout document se rapportant à la mise en place de l'opération.

Délibération 202111D03

4/ Rapport annuel 2020 de Le Mans Métropole

Mr Le Maire présent à l'ensemble des conseillers municipaux, le rapport annuel transmit par les services de Le Mans Métropole pour l'année 2020. Le contrat de gestion des déchets avec Véolia s'arrête en avril 2022 pour les anciennes communes du Bocage Cénomans, les services de Le Mans Métropole ont déjà provoqué des réunions avec les personnes concernées pour anticiper ce changement.

Le verre sera collecté en apport volontaire et plus en porte à porte, deux nouveaux points d'apports vont être installé sur la commune, une réflexion est en cours sur la détermination des sites.

Les ordures ménagères et le tri sélectif seront ramassés par deux camions distincts mais le même jour.

5/ Questions diverses

• Souscription d'une assurance dommage ouvrage pour la réhabilitation et l'extension de la salle communale

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle communale ont débuté.

Afin de se prémunir d'éventuels litiges dans le cadre des travaux, Monsieur Le Maire propose de souscrire une assurance dommages-ouvrage.

Mr Le Maire présente les deux consultations faites et propose de retenir l'offre de Groupama, fixant le prix de la formule garanties complètes à 11 378.37 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la souscription d'une assurance dommages ouvrage pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle communale
- Autorise Mr Le Maire à signer les documents nécessaires à la souscription

Délibération 202111D04

• Projet de territoire LMM (horizon 2040)

L'élaboration du projet de territoire **Le Mans Métropole 2040** a débuté cet été avec le cabinet Sémaphores par la réalisation du diagnostic. Celui-ci a été présenté le mercredi 17 novembre au Comité de pilotage afin de valider la première des trois phases de la démarche. A l'issue, une deuxième phase - consacrée à la définition des enjeux - s'est ouverte pour constituer le temps fort de cette démarche voulue participative.

Dans ce même esprit de co-construction, un **séminaire participatif avec les élus** sera organisé pour définir les ambitions possibles et souhaitables, et prioriser ensemble les enjeux pour notre territoire à horizon 2040. Ce séminaire rassemblera l'ensemble des conseillers communautaires de Le Mans Métropole, ainsi que des conseillers communaux (pour les communes ayant moins de 3 conseillers communautaires).

Mr Le Maire ainsi que Mr Barrier et Mr Moreau seront présent à ce séminaire.

• Demande de plaque

Un habitant de Chaufour notre Dame a fait la demande de plaque à la maison de services pour rendre hommage au Docteur Bacha qui fût en activité de 1982 à 2012, le nom proposé serait Maison de services « Maouïa BACHA ». Cette plaque serait prise en charge par la commune.

• SIVOM

Un bilan a été fait avec Lise Devaux et Mr Le Maire sur l'utilisation du centre de loisirs de saint Georges du Bois. En effet depuis un certain temps les locaux sont saturés et les enfants accueillis de plus en plus nombreux, Mr Le Maire souhaiterait entamer une réflexion avec Lise Devaux pour envisager la possibilité de proposer un accueil dans la future salle communale.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au mardi 14 décembre 2021 à 20h30

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck ABSENT
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François	Mme BOUCREL Jennifer	Mr MOREAU Nicolas
Mme BONNEFOY Mélanie	Mme VIAUD Leslie	Mme CHABRUN Lucie Donne procuration à Mr Leboucher